



Commune de ROMBIES-et-MARCHIPONT

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mai 2016 - 5 JUIL. 2016

TRAVAUX



- Les travaux de pose de canalisation d'eau potable par NOREADE sont **arrêtés jusqu'en septembre**. A la rentrée, les tranchées impacteront davantage la chaussée de la **Route de Marchipont**. La **limitation de vitesse à 30 km/h** reste en vigueur pendant tout l'été...
- Les **travaux d'accessibilité** à réaliser à la salle polyvalente (mise aux normes des toilettes, remplacement de la porte extérieure, porte coulissante entre la salle et les toilettes,...) sont maintenant autorisés. Ils pourront commencer dès l'accord de la subvention de la C.A.F..
- Les travaux de restauration et d'accessibilité de l'**église Saint Rémy de Rombies (1^{ère} tranche)** sont eux aussi dans l'attente des subventions de l'Etat (D.E.T.R.) et de Valenciennes Métropole.
- La piste cyclable programmée entre Jenlain et Quarouble n'étant plus d'actualité, des devis ont été sollicités pour **buser le fossé et créer un trottoir** devant deux habitations de la Route de l'Avesnois. Les travaux seront réalisés dès l'obtention de la subvention du Conseil Départemental.

URBANISME ET CADRE DE VIE

- Les réunions de concertation pour la préparation du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** ont commencé avec les élus et les agriculteurs. Des réunions d'information, concernant l'ensemble de la population des 35 communes de Valenciennes Métropole auront lieu au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion. Les Plans d'Occupation des Sols actuels restent en vigueur jusqu'à l'**approbation du P.L.U.I.**, prévue **fin 2019**.
- Après concertation avec les 22 communes de moins de 5 000 habitants, Valenciennes Métropole a choisi 10 projets de **développement futur des centres-bourgs**. Notre commune n'a pas été retenue mais pourra cependant bénéficier d'aides pour la réalisation de ses projets au cours des prochaines années...
- Le Conseil a décidé d'adhérer au groupement de commande proposé par Valenciennes Métropole pour l'enlèvement et le traitement des **dépôts sauvages contenant de l'amiante**. Le coût (réduit) sera à la charge de chaque commune en fonction de l'importance des dépôts signalés.
- La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a décidé de dissoudre le Syndicat des Communes Intéressées au **Parc Naturel Scarpe-Escaut** au 1^{er} janvier 2017. Le Conseil décide d'accepter la dissolution du Syndicat à condition que chaque commune-membre soit représentée au Comité Syndical du P.N.R. par un délégué et un suppléant (aux côtés des délégués des collectivités territoriales).

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme annoncé l'an dernier, le règlement du concours 2016 a été modifié :

Dans quelques jours, le jury passera une première fois dans le village pour repérer les habitations fleuries qui embellissent et honorent notre commune avant le passage du jury départemental des villages fleuris le 19 juillet.

Lors d'un **deuxième passage en août**, le jury affinera son jugement et glissera dans votre boîte aux lettres une **invitation à vous inscrire pour le concours municipal** et être récompensé en octobre...

Soyez nombreux à fleurir votre commune pour qu'elle soit toujours plus belle !



Retrouvez toutes ces informations et bien d'autres sur le site communal
www.rombiesetmarchipont.com

FINANCES

✓ Après consultation de plusieurs entreprises, le Conseil a retenu le devis de l'entreprise BASCOP pour la **remise en état du Chemin Dauphin** entre la Route de Quarouble et le Chemin du Calvaire (*Coût* : 24 796,70 € HT). Des subventions vont encore être sollicitées auprès du Conseil Départemental et de l'Association Foncière de Remembrement.

✓ Après quelques travaux d'amélioration, le **logement municipal** situé 2 ruelle Ghislain, est maintenant en passe d'être reloué pour le 1^{er} août (Loyer mensuel : 600 €).

✓ L'équilibre des finances communales dépend souvent du versement ou non des subventions ou dotations extérieures : le Conseil envisage donc le recours à une **ligne de crédit temporaire** pour couvrir les besoins de trésorerie momentanés.

✓ Le Conseil a fixé les **tarifs des activités périscolaires (garderie, cantine et T.A.P.)** applicables pour l'année scolaire 2016-2017.

	Accueil inter-cantine (11 h 30 - 13 h 30)	Garderie périscolaire (matin ou soir)	Garderie du mercredi (12 h - 17 h 30)
Familles Imposables	4,55 €	1,30 € / heure	5,20 €
Familles non imposables	4,30 €	1,20 € / heure	4,80 €
Cas Particuliers	4,05 €	1,10 € / heure	4,40 €

Les T.A.P. 2016-2017 (Temps d'activités Périscolaires)

Pour la nouvelle année scolaire, les élus proposent de reconduire les horaires de l'année dernière (les **mardis et vendredis de 15 h à 16 h 30**) avec les mêmes activités que l'an dernier : de l'**équitation** (4 ans+), **musique, arts plastiques** et **activités ludiques** traditionnelles qui répondent au souhait de qualité exprimé par les familles.

Comme l'an dernier, les T.A.P. seront au **même tarif horaire** que la **garderie périscolaire** du matin ou du soir.

Pour éviter la paperasserie inutile, les relances, et les pertes de temps pour les parents et pour le secrétariat, les familles devront :

- inscrire leurs enfants aux T.A.P. dans la semaine précédant le début du trimestre (fin août 2016, fin décembre 2016, mi-avril 2017)
- régler en même temps au secrétariat de la Mairie le coût pour l'ensemble du trimestre.

**Pensez à inscrire vos enfants
avant la rentrée !!**

Comme les années précédentes, la Commune prend en charge les réductions de 0,25 € sur le tarif horaire de l'accueil inter-cantine, 0,25 € sur la garderie du mercredi et 0,10 € sur la garderie du matin et du soir, accordées aux familles selon le nombre d'enfants au foyer.

Pour information, l'accueil inter-cantine inclut les 2 heures de surveillance et de garderie mais aussi le repas.

▪ Le Conseil décide de prolonger le **contrat C.A.E.** de Lolita VAN BROECK, animatrice de notre garderie périscolaire jusqu'au 31 août 2017.

CULTURE et LOISIRS

★ Les **bacheliers de juillet 2016** sont priés de se faire connaître au plus tôt en Mairie. Ils seront honorés et récompensés lors d'une cérémonie début octobre.

★ **La Fête nationale du 14 juillet :**

12 h : **Repas animé** par Lionel Marquise à la *Table de Fred* (Jambon à l'os à la broche ou Faux filet grillé avec accompagnement frites et crudités) sur réservation au 03.27.27.10.31)

A partir de 15 h : **animations** par *Les Gaillets en Fête*

18 h : **Défilé de chars** puis **bal champêtre** à 20 h

23 h : **Feu d'artifice**

★ Réservez le **samedi 17 septembre** à partir de 9 h : jour de la **Marche de Saint Jacques** (9 km environ)

quelques semaines !

Vu par nous, Maire de Rombies-et-Marchipont,
pour être affiché et pour être diffusé auprès de
la population le 7 juillet 2016.

Le Maire,



Guy HUART

Bon été 2016

Horaires d'été du secrétariat de la Mairie

Du 14 juillet au 30 août,

le secrétariat ne sera ouvert que
les lundis, mercredis et vendredis matin
et le mercredi après-midi.

Merci de votre compréhension.